

INTRODUCTION

Noble Corporation (“Noble”) is one of Ontario’s largest integrated distributors of products for the construction industry, offering products in the plumbing, industrial, HVAC, and fire protection sectors.

Noble has prepared and published this report in accordance with the Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act, S.C. 2023, c. 9 (the “Act”). This report describes the steps we have taken during the financial year ending December 31, 2025 (the “Reporting Period”) to identify, assess, and address modern slavery risks in our operations and supply chain.

ORGANIZATION

Structure

Noble is an unlimited liability company formed under the laws of Nova Scotia. Noble operates through a network of over 50 profit centres, distribution centres and warehouses (collectively referred to as “Profit Centres”) across Ontario, each of which is independently managed and uniquely situated to respond to local market needs. Our National Support Centre, located in Concord, Ontario, provides centralized business support services to Noble’s distribution network.

Noble has in excess of 800 employees (referred to as “teammates”), all of whom are based in Ontario. Noble’s operations are divided into two product segments – Plumbing and HVAC. In the Plumbing segment, teammates report to a Profit Centre Manager, who reports to an Area Manager. Area Managers report to Senior Area Managers. Senior Area Managers report to a Region Manager, who reports to our General Manager. In the HVAC segment, teammates report to a Profit Centre Manager, who reports to an Area Manager. Area Managers report to Region Managers, who report to our General Manager. Teammates of Noble’s National Support Centre report to team leaders who, in turn, report to the applicable member of our senior leadership team, who report to our General Manager. Our General Manager reports to our President.

Activities

Noble’s primary business is wholesale distribution, warehousing and light assembly within the construction industry.

As part of its operations, Noble imports products from outside Canada. During the Reporting Period, the top 3 countries of origin of products for which Noble was Importer of Record, based on total annual spend, were the United States, Vietnam and China. During

the Reporting Period, purchases from these countries represented in excess of 95% of our total annual spend for imported products.

Supply Chain

Noble sources products from suppliers located in and outside Canada for sale primarily within Canada. During the Reporting Period, Noble had approximately 1,100 inventory suppliers, with the majority of those suppliers being based in Canada. During the Reporting Period, our top 3 countries of supply, based on total annual spend, were Canada, the United States, and Vietnam.

POLICIES AND DUE DILIGENCE PROCESSES

Code of Conduct

Noble's Code of Ethics and Conduct (the "**Code of Conduct**") is the foundation of our culture. Our Code of Conduct applies to all persons employed by Noble and is designed to create awareness of our legal and ethical expectations and to guide teammates to "do the right thing" in all aspects of our business.

Our Code of Conduct contains the following statement in relation to forced labour and child labour.

Noble does not tolerate forced labour or child labour in our operations or supply chain. We take active steps to ensure our suppliers share this commitment. Each year we ask our suppliers to verify that they do not use forced labour or child labour and that they are not aware of such practices in their supply chains.

We rely on each of our teammates to conduct ongoing due diligence of our suppliers and to report any suspected instances of forced labour and child labour.

[...]

If you suspect the presence of forced labour or child labour in a supplier's operations or supply chain, contact Noble's people and development department.

We require all teammates to certify that they have read and will comply with the Code of Conduct on an annual basis. Violations of the Code of Conduct result in appropriate corrective action.

Policies

Noble maintains a policy (a “standard practice instruction”) on forced labour and child labour which establishes controls for identifying and mitigating the risk of modern slavery in Noble’s operations and supply chain and establishes risk mitigation processes, including with respect to new vendor due diligence, onboarding and set up.

Hiring and Employment Practices

Noble has implemented a number of controls in relation to recruitment and hiring. Prior to commencing employment with Noble, all candidates must participate in an interview with their proposed manager, with certain positions requiring multiple interviews. As a condition of employment, all candidates must be legally entitled to work in Canada and must sign the Code of Conduct. All successful candidates receive a written offer of employment and are entered into Noble’s centralized HRIS system prior to their start date. Payroll is administered by our centralized Payroll team in accordance with applicable legislation.

Health & Safety

Noble is committed to promoting and ensuring the health, safety, and wellness of our teammates. Noble has implemented this priority through a series of standard practice instructions which outline controls and requirements to maintain employer, customer, and visitor safety and to comply with all applicable laws, including provincial occupational health and safety legislation, regulations, rules, and standards.

Noble’s teammates receive training on safe working conditions and are required to report workplace accidents, unsafe working conditions, unsafe practices, violence in the workplace, or any attempt, threat, or suspicion of violence, bullying or harassment. Teammates may do so pursuant to our internal reporting process or by calling or emailing our Human Resources Department.

Ethics and Compliance Reporting

Noble encourages third-party reporting of any known or suspected violations of our Code of Conduct by email, mail, text, or phone call, to our Human Resources Department.

Supplier Due Diligence

During the Reporting Period, Noble undertook a due diligence process whereby vendors representing 98% of Noble’s annual spend received a compliance document setting out Noble’s requirements with respect to modern slavery, including that the supplier not use child labour or forced labour in their own operations, that the supplier take reasonable steps to ensure that there are no activities, practices, or conduct that constitute child labour or forced labour in their operations or supply chain, and that the supplier maintain, keep up to date, and enforce their own policies and procedures to ensure that there is no child labour or forced labour in their operations or supply chain. New vendors are required to certify their compliance with the requirements contained in the document. Existing vendors are

directed to notify us if they do not comply with any of the requirements contained in the document. The compliance document also requires that suppliers maintain documentation necessary to evidence compliance with these requirements and to make such documentation available to Noble upon request. This due diligence process is carried out by representatives from our Procurement team.

RISK ASSESSMENT AND MANAGEMENT

During the Reporting Period, the main area of risk identified was the supply chain for products that Noble purchases for resale, particularly goods originating outside Canada and the United States. To mitigate this risk, Noble conducted the supplier due diligence process outlined above.

REMEDATION MEASURES

During the Reporting Period, Noble did not identify the existence of forced labour or child labour in our operations or supply chain. As a consequence, we have not undertaken any remediation activities.

TRAINING

Noble maintains a specialized teammate training module on forced labour and child labour. The training provides an overview of Canada's approach to modern slavery, including the key elements of the Act, describes Noble's risk mitigation efforts, and provides recommendations on how Noble teammates can assist in identifying and mitigating forced labour and child labour within our business. The training was developed internally and takes the form of an interactive online course with assessments incorporated to evaluate the participant's understanding of the material. The training is available to all Noble teammates and is mandatory for leadership, management, and teammates involved in vendor selection and/or purchasing, including our Profit Centre Managers, Area Managers, Senior Area Managers, Procurement Managers, Senior Supply Chain Manager, and Purchasers.

ASSESSING EFFECTIVENESS

During the Reporting Period, there were no reported instances of forced labour or child labour within Noble's operations. If Noble were to receive a report of forced labour or child labour within its operations, Noble would immediately investigate the matter with the assistance of the Legal and/or Audit team, as appropriate. If forced labour or child labour were found to have occurred, Noble would act swiftly to remove the teammate from harm, provide the teammate with post-removal assistance, and take disciplinary action against any teammate(s) determined to have employed forced labour or child labour practices.

During the Reporting Period, Noble did not identify any instances of forced labour or child labour within its supply chain. If such instances were found to exist, Noble would take immediate action to address the situation with the supplier, confirm that corrective measures have been taken to prevent the continuation of forced labour or child labour and, if the supplier failed to take such corrective measures, cease doing business with the supplier.

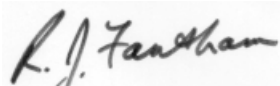
Noble is committed to expanding and improving its approach to identifying and mitigating the risk of forced labour and child labour within its operations and supply chain. In 2026, Noble's priorities in relation to modern slavery include:

- continuing to conduct due diligence on existing and prospective suppliers;
- continuing to track teammate completion of our internal training module;
- continuing to conduct due diligence on new vendors we set up during the calendar year; and
- incorporating modern slavery requirements directly into certain of our supplier, distribution, and reseller agreements.

ATTESTATION

In accordance with the requirements of the Modern Slavery Act, and in particular Section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in the report for the entity or entities listed above. Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in the report is true, accurate and complete in all material respects for the purposes of the Act, for the reporting year listed above.

This report has been approved by the Board of Directors of Noble Corporation on April 23, 2026.



Rick Fantham, President

I have the authority to bind Noble Corporation.

April 23, 2026

INTRODUCTION

Noble Corporation (« Noble ») est l'un des plus gros distributeurs intégrés de produits pour l'industrie du bâtiment de l'Ontario, offrant des produits de plomberie, industriels, de CVC et de protection contre les incendies.

Noble a préparé et publié ce rapport en harmonie avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, S.C. 2023, c. 9 (la « loi »). Ce rapport décrit les mesures que nous avons prises pendant l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 (la « période du rapport ») pour repérer, évaluer et traiter les risques d'esclavage moderne dans nos exploitations et notre chaîne d'approvisionnement.

ORGANISATION

Structure

Noble est une société à responsabilité illimitée constituée selon les lois de la Nouvelle-Écosse. Noble exploite son entreprise par l'entremise d'un réseau de 50 Centres de profits, centres de distribution et dépôts (collectivement appelés « Centres de profits ») à travers l'Ontario, chacun de ces établissements étant géré indépendamment et situé pour répondre aux besoins des marchés locaux. Notre Centre national de soutien situé à Concord, en Ontario, offre des services centraux de soutien au réseau de distribution de Noble.

Noble compte plus de 800 employés.es (appelés.es « coéquipiers et coéquipières ») et ils/elles travaillent tous en Ontario. Les exploitations de Noble sont divisées en deux segments de produits – plomberie et CVC. Pour le segment de la plomberie, les coéquipiers et coéquipières sont sous la direction d'un directeur de Centre de profits qui lui est sous la direction d'un directeur régional. Les directeurs régionaux sont sous la direction d'un principal directeur régional. Les principaux directeurs régionaux sont sous la direction de notre directeur de région qui lui est sous la direction de notre directeur général. Pour le segment de CVC, les coéquipiers et coéquipières sont sous la direction d'un directeur de Centre de profits qui est sous la direction d'un directeur régional. Les directeurs régionaux sont sous la direction des directeurs de région qui sont sous la direction de notre directeur général. Les coéquipiers et coéquipières du Centre national de soutien de Noble sont sous la direction de chefs d'équipe qui sont eux-mêmes sous la direction de l'un de nos membres de l'équipe du leadership, cette dernière étant sous la direction de notre directeur général. Notre directeur général est sous la direction de notre président.

Activités

La principale activité commerciale de Noble est la distribution en gros, l'entreposage et l'assemblage léger de produits pour l'industrie de la construction.

Dans le cadre de son exploitation, Noble importe des produits de l'extérieur du Canada. Au cours de la période du rapport et selon le total des dépenses annuelles, les trois pays d'origine des produits pour lesquels Noble était l'importateur officiel étaient les États-Unis, le Vietnam et la Chine. Au cours de la période du rapport, les achats auprès de ces pays représentaient plus de 95 % du total annuel de nos dépenses pour les produits importés.

Chaîne d'approvisionnement

Noble obtient des produits de fournisseurs situés à l'intérieur et à l'extérieur du Canada pour les vendre principalement au Canada. Au cours de la période du rapport, Noble comptait environ 1 100 fournisseurs de produits pour le stock et la majorité de ces fournisseurs étaient situés au Canada. Au cours de la période du rapport, nos trois principaux pays d'approvisionnement selon le total annuel des dépenses étaient le Canada, les États-Unis et le Vietnam.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

Code de conduite

Le Code d'éthique et de conduite de Noble (le « **Code de conduite** ») est la base de notre culture. Notre Code de conduite s'applique à toutes les personnes employées par Noble et est conçu pour créer une sensibilisation de nos attentes juridiques et éthiques, ainsi que pour encourager les coéquipiers et coéquipières à « agir comme il convient » dans toutes les activités de notre entreprise.

Notre Code de conduite contient la déclaration suivante se rapportant au travail forcé et au travail des enfants :

Noble ne tolère pas le travail forcé ou le travail des enfants dans ses opérations ou ses chaînes d'approvisionnement. Nous prenons des mesures afin de nous assurer que nos fournisseurs partagent avec nous ce même engagement. Chaque année, nous demandons à nos fournisseurs de vérifier qu'ils ne font pas appel au travail forcé ou au travail des enfants et que, selon eux, ces pratiques ne sont pas utilisées dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Nous comptons sur chaque coéquipier d'évaluer diligemment et continuellement nos fournisseurs et de rapporter toutes les situations possibles de travail forcé et de travail des enfants.

[...]

Si vous suspectez la présence du travail forcé ou du travail des enfants dans les opérations d'un fournisseur ou d'une chaîne d'approvisionnement, communiquez avec le Service du personnel et d'approvisionnement de Noble.

Nous exigeons que tous les coéquipiers et coéquipières certifient annuellement qu'ils ou elles ont lu le Code de conduite et qu'ils ou elles s'y conforment. Le non-respect du Code de conduite mène à une mesure corrective appropriée.

Politiques

Noble possède une politique (*Instructions de procédure normalisée*) sur le travail forcé et le travail des enfants qui établit des contrôles pour repérer et atténuer le risque d'esclavage moderne dans les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Noble, et qui établit le processus de gestion des risques, y compris la diligence raisonnable envers les nouveaux fournisseurs, leur intégration et leur mise en fonction.

Pratiques d'embauche et d'emploi

Noble a mis en place un certain nombre de contrôles touchant le recrutement et l'embauche. Avant le début de son emploi chez Noble, tous les candidats/candidates doivent participer à un interview avec son directeur éventuel/sa directrice éventuelle, et certains postes exigent plusieurs interviews. L'une des conditions d'emploi exige que tous les candidats/candidates soient autorisés légalement à travailler au Canada et doivent signer le Code de conduite. Tous les candidats/candidates retenus reçoivent une offre d'emploi et leurs coordonnées sont saisies dans le SIRH de Noble avant leur date d'entrée en fonction. La paie est gérée par notre équipe centrale de la paie en respectant les lois applicables.

Santé et sécurité

Noble s'est engagé à promouvoir et à assurer la santé, la sécurité et le mieux-être de ses coéquipiers et coéquipières. Noble a mis en œuvre cette priorité par l'entremise d'une série de documents *Instructions de procédure normalisée* qui décrivent les contrôles et les exigences afin d'assurer la sécurité des employés.es, des clients et des visiteurs, ainsi que de respecter les lois, y compris les normes et les règlements provinciaux applicables sur la santé et la sécurité au travail.

Les coéquipiers et coéquipières de Noble reçoivent une formation sur les conditions de travail sécuritaires et doivent rapporter les accidents de travail, les conditions de travail non sécuritaires, les pratiques dangereuses, la violence sur les lieux de travail, ou toute tentative, toute menace ou tout soupçon de violence, de brimade ou de harcèlement. Les coéquipiers et coéquipières peuvent le faire en suivant notre procédure interne de soumission de rapports ou en communiquant par téléphone ou par courriel avec notre Service des ressources humaines.

Rapport sur la conformité à l'éthique

Noble encourage le signalement par des tiers de toutes les infractions connues ou possibles à notre Code de conduite en communiquant avec notre Service des ressources humaines par courriel, par lettre, par texto ou par téléphone.

Diligence raisonnable des fournisseurs

Au cours de la période du rapport, Noble a entamé une procédure de diligence raisonnable où tous les fournisseurs représentant 98 % des achats annuels de Noble ont reçu un document de conformité détaillant les exigences de Noble pour ce qui est de l'esclavage moderne, y compris ne pas utiliser le travail forcé ou le travail des enfants dans ses propres exploitations, prendre des mesures raisonnables pour assurer qu'aucune activité, pratique ou conduite qui constitue un travail forcé ou un travail des enfants ne soit présente dans leurs exploitations ou chaînes d'approvisionnement et que le fournisseur maintienne, mette à jour et impose ses propres politiques et procédures afin d'assurer qu'il n'y ait aucun travail forcé ou travail des enfants dans ses exploitations ou chaînes d'approvisionnement. Les nouveaux fournisseurs sont tenus de certifier qu'ils respectent les exigences contenues dans le document. Les fournisseurs existants sont invités à nous signaler s'ils ne respectent pas des exigences quelconques contenues dans le document. La conformité à ce document exige également que le fournisseur conserve les documents nécessaires prouvant sa conformité aux exigences et qu'il les remette à Noble sur demande. Cette procédure de diligence raisonnable est effectuée par les représentants de notre Service de l'approvisionnement.

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

Au cours de la période du rapport, le principal domaine à risque déterminé était la chaîne d'approvisionnement des produits que Noble achète pour la vente, particulièrement la marchandise provenant de l'extérieur du Canada et des États-Unis. Pour réduire les risques, Noble a effectué la procédure susmentionnée de diligence raisonnable du fournisseur.

MESURES DE RECTIFICATION

Au cours de la période du rapport, Noble n'a pas repéré l'existence de travail forcé ou de travail des enfants dans ses exploitations ou sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pris aucune mesure de rectification.

FORMATION

Noble possède un module spécialisé de formation des coéquipiers et coéquipières sur le travail forcé et le travail des enfants. La formation offre un aperçu de l'approche du Canada face à l'esclavage moderne, y compris les principaux éléments de la loi, décrit les efforts de Noble pour réduire les risques et offre des recommandations sur la manière dont les

coéquipiers et coéquipières de Noble peuvent aider à repérer et réduire le travail forcé et le travail des enfants au sein de son entreprise. La formation a été créée en interne et est offerte sous la forme d'un cours en ligne interactif avec des évaluations pour évaluer la compréhension du participant/de la participante. La formation est offerte à tous les coéquipiers et coéquipières de Noble et est obligatoire pour les membres de la direction et de la gestion, ainsi que pour les coéquipiers et coéquipières impliqués dans la sélection de fournisseurs et/ou les achats, y compris nos directeurs de Centre de profits, nos directeurs régionaux, nos principaux directeurs régionaux, nos principaux directeurs de l'approvisionnement et nos acheteurs.

EFFICACITÉ DE L'ÉVALUATION

Au cours de la période du rapport, aucune situation de travail forcé ou de travail des enfants au sein des exploitations de Noble n'a été rapportée. Si Noble recevait un rapport de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses exploitations, Noble enquêterait immédiatement sur la situation avec l'aide de l'équipe du service juridique et/ou de l'équipe de l'audit, le cas échéant. Si on découvrait que le travail forcé ou le travail des enfants s'est produit, Noble agirait sans tarder pour protéger le coéquipier ou la coéquipière, pour offrir une aide à la coéquipière ou au coéquipier après l'avoir retiré de la situation et prendrait des mesures disciplinaires envers le ou les coéquipiers/la ou les coéquipières qui ont fait appel à des pratiques de travail forcé ou de travail des enfants.

Au cours de la période du rapport, Noble n'a repéré aucune situation de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Si ce genre de situation était repéré, Noble prendrait immédiatement des mesures pour aborder la situation avec le fournisseur, confirmerait que des mesures correctrices ont été prises pour mettre fin au travail forcé ou au travail des enfants et, si le fournisseur ne prenait pas de telles mesures, Noble mettrait fin aux activités commerciales avec ce fournisseur.

Noble s'est engagé à élargir et à améliorer son approche pour repérer et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses exploitations et de sa chaîne d'approvisionnement. En 2026, les priorités de Noble en matière d'esclavage moderne comprennent :

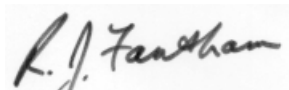
- continuer à faire preuve de diligence raisonnable envers les fournisseurs actuels et potentiels;
- continuer de faire le suivi que les coéquipiers et coéquipières ont complété notre formation interne;
- continuer à faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des nouveaux fournisseurs que nous avons mis en place au cours de l'année civile; et

- inclure les exigences sur l'esclavage moderne directement dans certains de nos contrats avec les fournisseurs, distributeurs et revendeurs.

ATTESTATION

Selon les exigences de la Loi sur l'esclavage moderne, particulièrement l'article 11 de cette loi, je certifie que j'ai examiné les renseignements fournis dans ce rapport pour la personne morale ou les personnes morales susmentionnées. Selon ma connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, je certifie que les renseignements de ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la loi pour l'année du rapport indiquée ci-dessus.

Ce rapport a été approuvé par le conseil administratif de Noble Corporation le 23 avril 2026.



Rick Fantham, président

J'ai l'autorisation d'agir au nom de Noble Corporation.

Le 23 avril 2026